Informations de base

1994/2036(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Problèmes de développement et interventions structurelles au titre de l'Objectif 1 au Portugal. Rapport **Subject** 4.70.03 Initiatives communautaires, cadres communautaires d'appui **Zone géographique** Portugal	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	REGI Politique régionale	CHICHESTER Giles (PPE)	26/01/1995
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
25/02/1994	Publication du document de base non-législatif	31994D0170	Résumé
31/01/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/03/1996	Vote en commission		Résumé
21/03/1996	Dépôt du rapport de la commission	A4-0087/1996	
04/09/1996	Débat en plénière		
05/09/1996	Fin de la procédure au Parlement		
23/09/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1994/2036(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	REGI/3/05354

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0087/1996 JO C 152 27.05.1996, p. 0003	21/03/1996	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0443/1996 JO C 277 23.09.1996, p. 0013-0037	05/09/1996	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EU	Document de base non législatif	31994D0170 JO L 078 21.03.1994, p. 0038	25/02/1994	Résumé

Problèmes de développement et interventions structurelles au titre de l'Objectif 1 au Portugal. Rapport

1994/2036(COS) - 25/02/1994 - Document de base non législatif

En conformité avec le code de conduite conclu le 13.07.93 entre le Parlement et la Commission, celle-ci transmet, pour information, le cadre communautaire d'appui 1994-1999 pour le développement et l'ajustement structurel des régions en retard de développement (objectif 1) du Portugal. Les priorités sont les suivantes: - améliorer le niveau de qualification des ressources humaines et la promotion de l'emploi; - renforcer les facteurs ayant une influence sur la compétitivité de l'économie; - poumouvoir la qualité de la vie et la cohésion sociale; - renforcer l'économie régionale. La contribution financière de la Communauté se monte à 13980 millions d'ECU, (décision du 21.10.93).

Problèmes de développement et interventions structurelles au titre de l'Objectif 1 au Portugal. Rapport

1994/2036(COS) - 05/09/1996 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Giles Bryan CHICHESTER (PPE, RU), le PE estime que, d'une manière générale, les fonds structurels destinés au Portugal ont été affectés conformément aux objectifs préalablement définis et approuvés par les instances communautaires. et que le CCA pour 1994-1999 du Portugal s'inscrit dans une stratégie globale visant à consolider et à réaliser les objectifs du plan précédent. Toutefois, étant donné les priorités d'assistance fixées par le gouvernement portugais - très ambitieuses et difficiles à réaliser - la résolution signale les difficultés majeures et fournit des indications pour faciliter la réalisation des objectifs fixés. Le PE cite, entre autres : - les lacunes importantes dans les secteurs de l'enseignement et de la formation, auxquelles il faudrait remédier par une allocation plus élevée des crédits des Fonds structurels; - le problème de l'approvisionnement en eau, pour lequel il convient de poursuivre la politique entamée, qui est essentielle pour améliorer les conditions de vie, mais qui paraît disproportionnée par rapport aux ressources financières prévues, - la grande dépendance en matière d'importation d'énergie, notamment des produits pétroliers, nécessitant une révision profonde des plans d'approvisionnement du pays; Le PE souligne enfin l'existence de déséquilibres régionaux croissants, qui accentuent la désertification humaine des régions ultrapériphériques où se trouvant à l'intérieur du pays, et propose pour les endiguer, la promotion des initiatives locales de développement et d'emploi aussi bien que la coopération transfrontalière entre les régions orientales et septentrionales du Portugal et de l'Espagne.